

Le 23/07/2019

ccc condamné (Me
JOSSEAUME)

copie dossier

Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance

Jugement du :
Chambre correctionnelle
N° minute :

N° parquet :

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
-EXTRAIT-
des Minutes du Greffe
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de le DEUX MAI DEUX MILLE DIX-NEUF,

composé de Madame juge, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame

en présence de M vice-procureur de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom
né le
de R
Natio
Situat
Situat
Anté

Demeurant :

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS.

Prévenu du chef de :

CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS ET SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE faits commis le 25 octobre 2017 à 05h10 à

L'affaire a été appelée à l'audience du 19/10/2018 et renvoyée à la demande des parties au 2 mai 2019.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

Relaxe des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE

Pour expédition certifiée conforme
Délivrée au Greffe du Tribunal de
Grande Instance de Paris
Le Greffier